

RESUME ANALYTIQUE DU TOFE POUR LES CINQ (5) PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE FISCAL 2022-2023

1. **Malgré le prolongement des perturbations socio-politiques de la fin de l'exercice fiscal précédent, la mobilisation des recettes sur les cinq (5) premiers mois de l'exercice fiscal 2022-2023 est plus importante comparée à la même période de 2021-2022.** Les recettes fiscales ont augmenté de 36% en glissement annuel, soit des encaissements estimés à 64.6 milliards de gourdes contre 47.5 milliards au cours du précédent exercice fiscal. Toutefois, comparées aux projections budgétaires de l'exercice, les recettes encaissées représentent 39% des objectifs de fin d'exercice. Aussi, cette apparente performance des recettes globales s'explique principalement par un taux de collecte relativement faible des recettes pétrolières (18%), soit des réalisations de 3.8 milliards de gourdes au terme du cinquième mois de l'exercice fiscal en cours contre des prévisions de 21.3 milliards sur l'année.
2. **Les dépenses budgétaires sont maîtrisées au prix d'une chute des transferts et subventions financés par le Trésor Public.** En effet, les dépenses budgétaires sont passées de 54.1 milliards de gourdes sur les cinq (5) premiers mois de l'exercice fiscal 2021-2022 à 51.1 milliards sur la même période de 2022-2023, soit une baisse de 6%. Cela s'explique essentiellement par une baisse substantielle (-60%) des « subventions et autres transferts courants » résultant d'une situation plus favorable de non-accumulation des subventions sur les produits pétroliers. A noter qu'environ 61.5% des dépenses de subventions du trésor public, soit 2.9 milliards de gourdes, ont été dirigées vers la compagnie publique « Electricité d'Haïti (EDH) ».
3. **Au 28 février 2023, le financement de la BRH reste dans les limites prévues dans le budget en cours d'exécution conformément au pacte de gouvernance signé entre la BRH et le MEF.** En effet, le financement BRH est passé de 17.5 milliards de gourdes au 28 février 2022 à 7.1 milliards de gourdes au 28 février 2023, soit un recul de 60%. Ce niveau de financement se situe à 21% par rapport au plafond prévu dans le protocole d'accord portant sur la gestion de l'exécution des dépenses publiques (34.3 milliards de gourdes).